

24^E ANNEE - BIMESTRIELLE

N°5

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2008 pages 861 à 1096

REVUE FRANÇAISE DE DROIT ADMINISTRATIF

ACTES UNILATÉRAUX ET CONTRATS

Droit mal acquis ne devrait pas toujours profiter...

CONTENTIEUX

L'impératif dans la jurisprudence Duvignères

L'homologation d'une transaction en cassation

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

La création des grands ports maritimes

DROITS ET LIBERTÉS

La dignité de la personne humaine, composante de l'ordre public

« *Big brother* » sous le regard du juge administratif

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT COMMUNAUTAIRE

Le monopole du PMU et la liberté de prestation de services

DOSSIER

L'articulation des normes constitutionnelles et des normes administratives

- Réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008
- Contrôle de constitutionnalité
- Ordonnances

RESPONSABILITÉ

Le lien de causalité entre vaccination contre l'hépatite B et sclérose en plaques

La perte de chance dans le droit de la responsabilité hospitalière

CHRONIQUES

Chronique du droit de l'Union européenne

Chronique des thèses

CORTE SUPREMA BIBLIOTECA

SIG. TOPOGRAFICA INVENTARIO

148295

SOMMAIRE

24 ANNÉE - BIMESTRIELLE - N° 5 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2008

861

BIBLIOTECA CENTRAL 931

DIRECTION

Directeurs:

Franck Moderne et Pierre Delvolvé

Secrétaire général:

Dominique Pouyaud Professeur à l'Université Paris Descartes (Paris 5)

Secrétaire général adjoint :

Coralie Mayeur-Carpentier Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14 E-mail: rfda@dalloz.fr

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

ÉDITION

Directeur éditorial:

Philippe Weiss

Secrétaire d'édition :

Sébastien Prévost

Tél. rédaction: 01 40 64 53 49 Fax: 01 40 64 54 66

E-mail: s.prevost@dalloz.fr

MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable: Véronique Prugniaud Marketing: Christelle Gendraud

ABONNEMENT

Relations clients: Marie-Hélène Tyiman

Revue bimestrielle (6 numéros par an) 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Tèl.: 0820800017 (0,12 € TTC/mm)

Fax: 0141484792

Prix de l'abonnement 2008 (1 un):

France 190 €

Étranger 208 € Prix au numéro 43 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

6 mois le service des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros Siège social : 31-35 rue Froidevaux – Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 221A TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1008 T 83763 ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE 11 bd Sébastopol - Paris 1^{er} Dépôt légal : Novembre 2008 N° 469656D

DOSSIER

L'articulation des normes constitutionnelles et des normes administratives

La réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008

Le contrôle de constitutionnalité

Les cas d'ouverture dans le contrôle de constitutionnalité des lois par Ariane VIDAL-NAQUET 899

Les ordonnances

Les ordonnances de l'article 74-1 de la Constitution

Bilan de la pratique
par Anne JENNEQUIN......920

ACTES UNILATERAUX ET CONTRATS

RUBRIQUES

Droit mal acquis ne devrait pas toujours profiter...

CONTENTIEUX

Conclusions

L'impératif dans la jurisprudence Duvignères : réflexion sur un « sésame contentieux » par Cédric GROULIER......941

L'homologation d'une transaction en cassation

(Conseil d'Etat, ass., 11 juill. 2008, *Société Krupp Hazemag*, req. n° 287354)

par Bertrand DACOSTA......951
Note
par Bernard PACTEAU.....961

La citation abusive devant les juridictions administratives spéciales. Un apport jurisprudentiel et... son report (Note sous Conseil d'Etat, sect., 6 juin 2008, Conseil départemental de l'ordre des chirurgiensdentistes, req. n° 283141) par Bernard PACTEAU.....964

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

La création des grands ports maritimes par Robert RÉZENTHEL.....969

DROITS ET LIBERTÉS

La dignité humaine en tant que composante de l'ordre public : l'inattendu retour en droit administratif français d'un concept controversé par Marguerite CANEDO-PARIS 979

« Big brother » sous le regard du juge administratif : validation du placement sous surveillance électronique mobile par le Conseil d'État



SOMMAIRE

RESPONSABILITÉ

Variations jurisprudentielles à propos du lien de causalité entre vaccination contre l'hépatite B et sclérose en plaques.

La perte de chance en matière de responsabilité hospitalière

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT COMMUNAUTAIRE

Le monopole du Pari Mutuel Urbain et la liberté de prestation de services (concl. sur Conseil d'Etat, 9 mai 2008, Société Zeturf Limited, req. n° 287503) par Jean-Philippe THIELLAY..... 1043

<u>Chronique</u>
Droit administratif français
et droit de l'Union européenne

CHRONIQUE DES THÈSES

1067

TRIBUNAL DES CONFLITS

Décisions récentes

CONSEIL D'ÉTAT 1077

Arrêts et avis récents

TABLES

109



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 20 et 30 a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite» (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2008